

Discours de Daniel Canepa, Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Les produits phytosanitaires sont largement utilisés depuis quelques dizaines d'années pour protéger les cultures. Ils ont fortement contribué à l'amélioration des rendements et à la sécurisation de l'alimentation des populations, à la fois en qualité et en quantité. Par ailleurs, ils ont permis au secteur agro-alimentaire de jouer un rôle considérable dans les exportations françaises.

Dans le domaine des zones non agricoles, comme les espaces verts, les voiries, les jardins, ils ont contribué à la simplification des travaux d'entretien.

1. Les problèmes posés par l'usage des produits phytosanitaires

Néanmoins, l'utilisation de ces produits induit des transferts dans l'environnement et notamment vers les nappes d'eau. Aujourd'hui, ce sont plusieurs dizaines de molécules qui sont retrouvées régulièrement lors des analyses des eaux destinées à la consommation.

De même, ces résidus se retrouvent régulièrement dans les fruits et légumes.

Ainsi, les résultats du plan de surveillance 2009 de la DGCCRF montre que, sur un total de 3500 échantillons de fruits, légumes et céréales, 40% contiennent des résidus de pesticides détectables, parmi lesquels 3% sont supérieurs aux LMR (limite maximale de résidu).
--

Par ailleurs, ces produits sont également mis en cause pour leur impact sur la biodiversité, même si beaucoup d'autres facteurs interviennent également sur cette perte de biodiversité.

Enfin, des liens sont établis entre l'usage de pesticides et le développement de certaines maladies, et notamment certains cancers, en particulier chez les agriculteurs et les professionnels des espaces verts utilisant largement ces produits phytosanitaires.

2. La prise de conscience sociétale

Ces constats sont devenus un sujet de préoccupation important pour le citoyen et les responsables publics, en France et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Ils sont aujourd'hui pris en compte dans le droit communautaire et national, avec des objectifs de moyens et de résultats.

La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 puis, en 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, ont pour objectif le retour au bon état des eaux pour 2015. Les mesures nécessaires sont notamment prises en compte au niveau du bassin Seine-Normandie dans l'actuel Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux adopté fin 2009.

En parallèle, l'Union Européenne a adopté en 2009 une directive instaurant « un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ». Cette directive prévoit, notamment, que chaque Etat Membre mette en place un plan d'action national avec des objectifs quantitatifs, des calendriers et des indicateurs de mesure.

Par ailleurs, les procédures d'autorisation de mise sur le marché des produits sont davantage encadrées, avec une meilleure prise en compte des risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

3. La genèse du plan Ecophyto 2018

Lors du Grenelle de l'environnement en 2007, la nécessité d'élargir les mesures et de réduire fortement les risques liés à l'usage des pesticides s'est exprimée très fortement. L'INRA a montré que pour réduire significativement le risque, il fallait diminuer les quantités épandues.

Un objectif a donc été fixé : diminuer l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018, si possible.

Néanmoins c'est un plan qui se situe dans le maintien d'une agriculture française de haut niveau de productivité et parallèlement, il se situe dans un objectif de fort développement de l'agriculture biologique, puisque le niveau visé est de 20% des superficies agricoles en 2020.

Ce plan Ecophyto national a fait l'objet d'un premier état d'avancement en octobre 2010, avec la publication d'un bilan à 2 ans. Le principal indicateur calculé a montré une légère baisse de l'usage des produits phytosanitaires, de l'ordre de 3%, entre 2008 et 2009.

4. La déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018

J'ai présidé l'installation, le 22 mars 2010, il y a juste 18 mois, du comité régional d'orientation et de suivi (CROS) du plan Ecophyto 2018.

Ce comité réunit tous les partenaires régionaux concernés par les produits phytosanitaires : agriculteurs, utilisateurs en zones non agricoles, distributeurs, représentants des organisations de consommateurs et de l'environnement, collectivités, administrations, Agence de l'eau Seine Normandie...

Lors de cette réunion d'installation la DRIAAF a présenté un projet de plan d'action régional, reprenant les orientations sur plan national et adapté à un diagnostic régional. Il avait également été proposé un projet d'organisation en groupes de travail, pour suivre les principales thématiques de ce plan.

Notre réunion d'aujourd'hui va permettre de présenter un état d'avancement des différents axes de ce plan Ecophyto, par exemple :

- La note de suivi, qui vise à apprécier l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires entre 2008-2009.
- Les fermes de référence mises en place par les chambres d'agriculture pour servir d'exemple pour les autres exploitations.
- Le réseau de surveillance biologique du territoire pour mieux gérer l'usage des produits phytosanitaires.
- Les premiers certificats individuels : certiphyto.
- Les actions dans les zones non agricoles
- Les plans d'action dans les aires d'alimentation de captage

5. Conclusion

Comme je vous l'avais déjà dit l'an dernier, l'engagement de l'ensemble des acteurs sur cette thématique complexe est indispensable.

Le plan Ecophyto 2018 remet en cause des habitudes fortement ancrées, et l'objectif demandé de réduction d'usage des produits phytosanitaires nécessitera des évolutions significatives des pratiques de protection des végétaux.

Néanmoins, dans le domaine de l'agriculture, des pratiques plus respectueuses de l'environnement, peuvent et doivent être utilisées comme un atout.

J'insiste sur deux axes qui me paraissent particulièrement importants .

A court terme, il est demandé, à la suite du Grenelle de l'Environnement, la mise en place de plans de protection pour les captages prioritaires Grenelle. En Ile de France, 28 captages ont été sélectionnés, comme cela vous sera présenté au cours de cette séance. Je me dois d'insister sur l'urgence et l'importance de finaliser ces plans, avec des mesures efficaces sur les territoires concernés. C'est à nous, tous ensemble, de construire des systèmes de production qui permettent de transformer ces contraintes en atouts, et d'aller vers une agriculture qui, tout en restant productive et rentable, soit également écologiquement responsable.

Pour les zones non agricoles, très diverses puisqu'elles vont des espaces verts des collectivités aux jardins amateurs, en passant par les surfaces de la SNCF et des routes, de nombreux efforts sont déjà réalisés pour réduire l'utilisation des pesticides. Mais il faut chaque fois que possible tendre vers des modes de gestion sans pesticide chaque fois que cela est possible. Le large éventail des acteurs concernés nécessite un renforcement de la coordination de ces actions. Et dans ce domaine, l'Etat et les collectivités doivent être en première ligne pour donner l'exemple et pratiquer une gestion durable des surfaces dont elles sont responsables.

Je compte sur votre mobilisation, je sais que ce plan est ambitieux et demandera à tous des efforts importants.

L'Etat et ses services sont aux côtés du monde agricole et des autres acteurs du territoire pour accompagner leurs actions et leurs initiatives.

Dans la suite de notre comité, vont vous être présentés les actions conduites en Ile de France depuis 18 mois.

D'ores et déjà, je prends note des avancées de ce plan dans notre région et j'en remercie les acteurs qui en sont partie prenante.